Vœu adopté par le conseil d'administration du collège de Bissy
Lors du CA du 3/11/2026

Nous tenons d'abord à souligner le travail de Madame la secrétaire générale dans la réalisation de ce budget.
Le budget proposé fait preuve de sincérité au vu de la dotation actuelle.

Mais, par cette motion, les enseignant·es et parents d'élèves du collège de Bissy souhaitent expliquer les raisons de leur décision de voter CONTRE l'utilisation d'une dotation en baisse, insuffisante, dans une volonté de manifester leur profond désaccord face à la déréglementation continue du financement du service public d'éducation.

Nous dénonçons d'abord le désengagement de l'Etat concernant ses compétences en matière pédagogique.
Alors que 4 nouveaux programmes d'enseignement entrent en vigueur à cette rentrée 2026 en Cinquième (français, langues vivantes 1 et 2, mathématiques), l'établissement n'a pas pu fournir aux élèves de nouveaux manuels en …..... faute de financement suffisant.
Les nouveaux programmes, imposés, rendent obsolètes et inopérantes les anciennes collections disponibles dans l'établissement. Sans budget, les équipes ne peuvent pas exercer librement le choix de travailler avec ou sans manuel, les personnels peuvent de moins en moins choisir et accéder aux ressources pédagogiques. L'absence de ces financements d'État creusent également dangereusement les inégalités territoriales.

Le conseil d'administration du collège de Bissy dénonce cette insuffisance budgétaire qui compromet aussi le principe de gratuité de l'enseignement. Le décret nº85-269 du 25 février 1985 mettant en œuvre les principes à valeur constitutionnelle de gratuité et d'obligation de l'enseignement jusqu'à seize ans, dispose en effet notamment que l'achat des manuels scolaires doit être intégralement supporté par l'État.

Le conseil d'administration réuni ce jour demande donc une revalorisation immédiate de l'enveloppe budgétaire destinée à l'achat de manuels scolaires afin que les choix des personnels soient respectés et la gratuité du service public d'éducation soit pleinement garantie.

Nous renouvelons également, par cette motion, notre profond désaccord avec les choix budgétaires du conseil départemental de la Savoie dans l'attribution des crédits alloués pour ce budget 2027.
Dans le contexte d'une mobilisation d'une ampleur inédite de nos élèves lycéen·nes pour la défense d'une école publique qui s'effondre, nous refusons le choix de la majorité départementale de participer encore davantage à la casse du service public d'éducation.

En effet, contrairement à la communication publique du département, nous dénonçons la baisse réelle de la Participation Départementale aux Dépenses de Fonctionnement de 9.3% pour les collèges publics.

Cette dotation est la seule dont nous disposons, en CA, pour construire le budget à venir.

Or, elle se base sur les dépenses effectives de l'année n-1, toujours au plus serré. Depuis des années d'austérité croissante, chaque établissement gère ses dépenses à l'euro près : lumière, chauffage, papier, fournitures, tout est compté. Chaque budget se fait donc sur les économies de l'année précédente, nous mettant toujours plus en tension.

A cette dotation insuffisante s'ajoute le désengagement volontaire et renouvelé du financement de nos activités pédagogiques. Une décision qui, nous le rappelons une nouvelle fois :

- est unique en France,
- s'oppose à la souveraineté du CA en terme budgétaire énoncée dans les Art L421-11 et R421-20 du code de l'éducation
- va à l'encontre des possibilités légales confirmées par la Chambre régionale des comptes
- entrave notre fonctionnement, nos projets, au détriment de nos métiers et, par-dessus-tout, de nos élèves.

Après trois années de refus, de la même façon, nous nous sommes restreint·es et bien des fois avons renoncé à des projets pédagogiques. Les politiques d'économie de la dépense publique nous ont poussé·es à la restriction perpétuelle. Alors c'est sans étonnement que nous constatons que les fonds de roulement des collèges restent au-dessus des plafonds.

Nous dénonçons aussi l'utilisation progressive de financements subsidiaires consacrés au domaine pédagogique pour pallier les manques : modification des statuts des foyers socio-éducatifs, appel aux financements par les communautés de communes, au mécénat, aux fédérations de parents pour payer du matériel, des transports hors département ou des parts accompagnateurs de voyages scolaires.

Tout cela participe à la dérèglementation généralisée du service public d'éducation et au creusement des inégalités territoriales dans notre département.

Les choix budgétaires et politiques départementaux participent à affaiblir le service public face à des établissements privés largement financés, moins contrôlés et sélectifs.

La comparaison de l'offre éducative entre collèges publics et privés est édifiante. Les collèges privés sous contrat sont financés par 75% d'argent public. Ils bénéficient de l'ensemble de l'offre éducative départementale, sont subventionnés au-delà du légal par le seul choix politique du département, et disposent de financements privés : frais d'inscription des familles, intérêts bancaires, dons, mécénats. Les fonds de roulement des 8 collèges privés sous contrat du département sont 16 fois supérieurs à l'ensemble de ceux des 38 collèges publics.

Les personnels de ces collèges n'ont donc aucune difficulté à proposer, monter et élaborer des projets pédagogiques ainsi qu'à entretenir et investir dans leur bâti.

Dans ce domaine justement, la suspension et les retards de travaux de rénovation de nos collèges sont inacceptables. Face à l'urgence climatique comme face à l'urgence sociale pour des conditions d'apprentissage dignes, le département nous oppose la responsabilité de ne pas construire de « collèges vides » ! C'est, au contraire, le manque de perspectives dans l'investissement public qui fait craindre la fuite accélérée et accentuée des élèves vers le privé sous contrat. Fuite d'autant plus inquiétante dans un contexte de baisse démographique.

Nous attendons de notre collectivité de rattachement, qui en a les moyens, un soutien à hauteur de nos besoins.

Nous ne pouvons nous résigner à adopter une répartition budgétaire qui découle d'une dotation insuffisante et contraignante.

Nous nous opposons donc aux choix politiques et budgétaires de nos financeurs.

L'État et les collectivités doivent fournir aux établissements scolaires les moyens humains et financiers dont ils ont besoin pour fonctionner.

Le conseil d'administration du collège de Bissy s'oppose à la politique budgétaire du conseil départemental en votant CONTRE la proposition de budget 2027.